

Nombre de conseillers  
En exercice : 27  
Présents : 20  
Procurations : 4  
Suffrages exprimés : 24

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N°2023/D/12/7-10/138

**OBJET : TARIFS 2024 – DROIT DE PLACE**

Le 08 décembre 2023 à 18h30, le Conseil Municipal de SELLES-SUR-CHER dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Stella COCHETON, Maire.

Date de convocation : le 1<sup>er</sup> décembre 2023  
Secrétaire de séance : Guillaume CLERC

**Présents** : Mesdames Stella COCHETON, Michelle GAUTHIER, Angélique DUBÉ, Marie-Laure BERTHIER, Michelle MILLAN, Muriel BOISSONNET, Marie-José FERREIRA, Muriel PASQUER, Corine SERIEYS, Messieurs Grégoire BERT, Guillaume CLERC, Bruno BERNARD, Michel CEPERO, Éric BOURNY, Georges MOUSSIER, Guy DOUSSAUD, Pascal MASSON, Claude TESSIER, Nicolas MARTINS, Gérard MARGOTTIN,

**Absents ayant donné pouvoir** : Madame Suzanne DECHAMPS (pouvoir à M. DOUSSAUD), Madame Valérie PACAUD (pouvoir à Mme BOISSONNET), Monsieur Stéphane GARREAU (pouvoir à Mme COCHETON), Monsieur Vincent SOMMIER (pouvoir à M. BERT)

**Absents** : Messieurs Philippe CHAMARD, Bruno GIRARD,  
Madame Magali BRIEUX

Madame le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de fixer les tarifs suivants à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 :

	2023	2024
<b>Marché</b>		
Abonnés le ml	1, 00 €	1, 00 €
Non abonné le ml	2, 00 €	1, 50 €
Forfait EDF - Trimestre	25, 00 €	26,00 €
EDF/Abonné/occasionnel/forfait journalier	4, 00 €	4 €
<b>Terrasse</b>		
Présentoir	16,00 €	17, 00 €
Forfait annuel ≤6m <sup>2</sup>	30, 00 €	32, 00 €
Forfait annuel ≤18m <sup>2</sup>	60, 00 €	63, 00 €
Par m <sup>2</sup> supplémentaire	6, 00 €	6, 50 €
<b>Foires et fêtes foraines</b>		
Manèges ou stand au m <sup>2</sup>	1, 60 €	2, 00 €
Forfait stand > 180m <sup>2</sup>	215 ,00 €	225, 00 €
Forfait eau / jour	6, 00 €	6, 50 €
Forfait EDF/ jour	5, 00 €	5, 50 €
<b>Spectacles, représentations</b>		
Chapiteaux, manèges-stand au m <sup>2</sup> <180m <sup>2</sup>	1, 60 €	2, 00 €
Supérieur à 180m <sup>2</sup>	215, 00 €	225, 00 €
Electricité / jour /caravane raccordée	6, 00 €	6, 50 €
Eau / jour / caravane raccordée	5, 00 €	5, 50 €
Caution	550, 00 €	600, 00 €

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an ci-dessus.  
Pour copie certifiée conforme et exécutoire,  
Publié ce jour, le 18 décembre 2023  
Date de mise en ligne sur le site internet, le 18 décembre 2023

REÇU EN PREFECTURE

le 18/12/2023

Application agréée E-legalite.com

Après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De valider les tarifs 2024

Le Maire, **Stella COCHETON**

Le Secrétaire de séance, **Guillaume CLERC**



Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an ci-dessus.  
Pour copie certifiée conforme et exécutoire,  
Publié ce jour, le 18 décembre 2023  
Date de mise en ligne sur le site internet, le 18 décembre 2023

